



I. Ports et transport

5. Le trafic

Le transport maritime est lié au commerce international et à son évolution et reflète la santé de l'économie mondiale.

Le volume annuel de marchandise transporté par voie maritime est supérieur à 6 milliards de tonnes.

Près de 90% des échanges au sein de l'Union Européenne se font par la mer. Au total, près de 2 milliards de tonnes de fret sont débarquées ou embarquées dans les ports de l'Union chaque année.

Les compagnies maritimes appartenant à des ressortissants de l'Union Européenne contrôlent près de 40% de la flotte mondiale .

Le secteur maritime au sens large (incluant aussi la construction navale, la pêche et les industries et services qui y sont liées) emploie près de 3 millions de personnes dans l'Union Européenne.

La France est la 4^{ème} puissance commerciale dans le monde. C'est le 5^{ème} exportateur et le 6^{ème} importateur mondial en valeur de marchandises. Son commerce extérieur totalise près de 650 milliards d'euros.

Les ports français traitent près de **50%** du commerce extérieur en tonnage. En moyenne, un navire de commerce touche un port français toutes les 6 minutes. Les ports français traitent annuellement environ **350** millions de tonnes de marchandises dont la moitié sont des vracs liquides (essentiellement du pétrole), un quart des vracs solides (céréales, charbon, minerais) et un quart des marchandises diverses.

Ils jouent un rôle stratégique en termes d'approvisionnement en matières premières, notamment énergétiques, et assurent le transport des marchandises à forte valeur ajoutée (marchandises conteneurisés).

Néanmoins, pour replacer l'activité portuaire dans le contexte européen et international, le trafic maritime réalisé par l'ensemble des ports français est au même niveau que celui du seul port de **Rotterdam** (soit 370 Mt en 2005). Et, cette année-là, le port qui se situe en tête du palmarès est **Shanghai**, symbole de l'émergence d'un nouveau continent avec lequel les ports européens vont devoir compter.

Source :
www.mer.equipement.gouv.fr